

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SERVICE DE GARDE L'ENVOLÉE INC.	Numéro de permis 2016077	Date d'inspection Le 25 juillet 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Lumignons		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	02 août 2019	
<p>Commentaires : Plusieurs dossiers des enfants étaient incomplets. C'est la responsabilité de l'exploitant d'assurer que chaque enfant a une copie de :</p> <p>a) Numéro d'assurance-maladie avec la date d'expiration non-expiré.</p> <p>Ceci aurait dû être arrangé avant le 9 juillet 2019, mais est encore non-conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	02 août 2019	
<p>Commentaires : Plusieurs dossiers des enfants étaient incomplets. C'est la responsabilité de l'exploitant d'assurer que chaque enfant a une copie de :</p> <p>b) Les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.</p> <p>Ceci aurait dû être arrangé avant le 9 juillet 2019, mais est encore non-conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	05 juil. 2019	25 juil. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	06 août 2019	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Les structures d'ombrage vont être installées la semaine du 29 juillet 2019.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entretien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	02 juil. 2019	25 juil. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Il n'y avait pas d'enfants présents durant ma visite.</p> <p>Il n'y a pas grand ombrage dehors présentement (structure d'ombrage va être installée la semaine du 29 juillet 2019). SVP faites certains que les enfants rentrent fréquemment pour qu'ils puissent se rafraîchir et qu'ils ont toujours accès à leurs bouteilles d'eau dehors.</p> <p>Faites certains que les enfants appliquent la crème solaire selon les instructions indiquées sur leur bouteille de crème solaire.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Le 25 juillet 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joanie Laberge

Le 25 juillet 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date